



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°19-28

L'an deux mille dix-neuf, à 10h  
Le 11 octobre à Longuyon (54)

Date de convocation	27 septembre 2019
<b>Nombre de délégués :</b>	
● Titulaires	49 Titulaires
● Suppléants	49 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean-Pierre CHABOUSSON
M. Philippe CLAUDE	M. Jean PANCHER
M. Bernard PIERQUIN	M. Michel COURTOISIER
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. LIEBEAUX)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Christian ARIES	M. Michel NORMAND
M. Jean-Marc FOURNEL	Mme Noëlle DEVIE
Mme Véronique CASTRONOVO	Mme Danielle COMBE
M. Bernard DEKENS (Pv de M. GILLAUX)	Mme Frédérique SERRE
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Maryse DESPAS
M. Christian MAURER	M. Edouard JACQUE
M. Jean SIMONIN	M. Jean-François DAMIEN
M. Yvon HUMBLLOT	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Guy JOSEPH	

#### Objet de la délibération :

### Création de poste : Rédacteur Principal

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°19-28

### Objet de la délibération :

#### Création de poste : Rédacteur Principal

Nathalie Berteaux a quitté son poste de responsable administrative et financière à l'EPAMA - EPTB Meuse le 1<sup>er</sup> aout 2019. A l'issue d'une procédure de recrutement, c'est Mme Christine Buliard qui a été retenue pour lui succéder.

Or, alors que Mme Berteaux occupait un poste d'Attaché Territorial (Catégorie A), Mme Buliard est, elle, détentrice du grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (Catégorie B).

Il convient donc de créer un poste correspondant à ce grade afin de pouvoir intégrer Mme Buliard dans les effectifs de l'EPAMA - EPTB Meuse.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

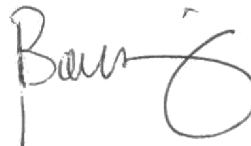
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 18 septembre 2019,

Le comité syndical :

- Décide de créer un poste de rédacteur principal 2ème classe, à temps complet.
- Dit que ce poste sera éligible au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

le Président



**Boris RAVIGNON**

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 18/10/2019 à 16:42:37  
Référence : cb4817eb793cda69a3ea78c975607c0d9d6300b4